

TARIFS 2023

A compter du 1^{er} juillet 2023

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

HEBERGEMENT PERMANENT

Gir	Hébergement	Dépendance			Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
		Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental*	A la charge du résident		
1-2	62.35 €	21.73 €	15.88 €	5.85 €	68.20 €	2 046 €
3-4		13.79 €	7.94 €			
5-6		5.85 €	0 €			

**Si ressources mensuelles < 2 676.09 €*

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Ressources mensuelles	Hébergement			Dépendance	Tarif facturé par jour
	Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident		
Ressources < 1 200 €	62.35 €	32.35 €	30.00 €	5.85 €	35.85 €
1 200 € < Ressources < 1 800 €		22.83 €	38.00 €	5.85 €	24.35 €
Ressources > 1 800 €		0 €	62.35 €	5.85 €	68.20 €

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 80.43 € (dont un tarif dépendance de 18.08 €).

Lors d'une hospitalisation : le forfait hôtelier (20 € ou 15 € par jour) vient en déduction de la facture.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : un forfait de 22.50 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

Dépôt de garantie : 1870.50 € (encaissé à l'admission).

*Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.
Ils sont consultables dans le classeur « informations utiles » sur la borne accueil.*

TARIFS 2023

A compter du 1^{er} juillet 2023

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

RESIDENT HORS DEPARTEMENT

Gir	Hébergement	Dépendance	Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
1-2	62.35 €	21.73 €	84.08€	2 522.40 €
3-4		13.79 €	76.14 €	2 284.20 €
5-6		5.85 €	68.20 €	2 046.00 €

Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif dépendance** leur est facturée ainsi que la **totalité du tarif hébergement**.

Lors d'une hospitalisation : le forfait hôtelier (20 € ou 15 € par jour) vient en déduction de la facture.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

Lors d'une absence pour convenance personnelle : un forfait de 22.50 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : Le prix de journée est fixé à 80.43 € (dont un tarif dépendance de 18.08 €).

Dépôt de garantie : 1 870.50 € (encaissé à l'admission).

*Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.
Ils sont consultables dans le classeur « informations utiles » sur la borne accueil.*